

## Kergouet

Ce village se situe à environ 3 km au nord-ouest du bourg, dominant la petite baie de St Jean. La route sans issue descend à travers les bois vers la rivière de Crach.

La famille LE ROL est très nombreuse à CRACH dès le 17<sup>e</sup> siècle. Une branche vit à Kergouet. Guy LE ROL aurait épousé Marguerite GROUHEL (n°1536-1537). Ils ont au moins trois fils :

- François né vers 1630. Il reste sur l'exploitation familiale de Kergouet, après son mariage vers 1655 avec Julienne LE BAGOUSSE<sup>7</sup>.
- Yves, né en octobre 1642, filleul de Yves GUILLAM et Alanette LE ROL, mort en bas-âge.
- Olivier (n°768) né vers 1648. Il rejoint son épouse Yvonne LE MARTELOT au Grand Cosquer vers 1669, mais conserve les relations familiales.

Un autre François LE ROL vit à Kergouet et serait un cousin. Il épouse vers 1665 Marguerite LE BOURDIEC et meurt en 1689<sup>8</sup>. Lui ou l'autre François exploite des terres à domaine congéable sous le sieur de Guerdinaire, moyennant une très importante rente convenancière.

P1514 f°611 bis (AN) - Terrier de Crach - 02/01/1684

Déclarant

NH Louis CHAMPOING, sieur de Guerdinaire et Julien LE MEZEC, sieur de St Jean, son gendre, demeurant ensemble rue du château à St Gildas AURAY, déclarent posséder des terres, dont :

Description

Une tenue à Kergouet en CRACH à domaine congéable par François LE ROL pour payer de rente chaque août :  
20 perrées de seigle - 6 perrées de froment rouge - 11L 12s en argent + corvées et obéissance.

Le 18 octobre 1671, le Guy LE ROL prête la somme 270L à Pierre LE TALHOUEDDEC du Grannec. Le 22 juillet 1677, son fils François bénéficie de la créance par subrogation, puis le 24 janvier 1678 le frère Olivier du Grand Cosquer. La somme doit être remboursée en théorie en l'année suivante 1679. Guy LE ROL (n°1536) serait mort le 2 avril 1684.

6E1947 - Jacques GEOFFROY - 24/01/1678

Témoins

- Pierre LE TALHOUEDDEC du Grannec en CRACH
- Olivier LE ROL du Grand Cosquer en CRACH

Contrat

Olivier LE ROL a été subrogé par François LE ROL en la somme de 270L dont le dit TALHOUEDDEC est débiteur au dit François LE ROL pour partie du contenu en un acte passé entre le dit TALHOUEDDEC et Guyon LE ROL le 18/10/1671 à pouvoir le dit Olivier LE ROL ou faire pour d'icelle somme ainsi qu'il est partie en l'acte d'entre le dit Olivier LE ROL et François LE ROL aussi subrogé du dit Guyon LE ROL en date du 22/07/1677. Le dit TALHOUEDDEC s'oblige de payer la somme de 270L à Olivier LE ROL d'ici un an.

En juin 1692, Olivier LE ROL résidant alors à Locqueltas avec sa nouvelle épouse Guyonne RIO, défend encore la tenue de Kergouet avec ses anciens beaux-frères LE MARTELOT. Le but de cette opération n'est pas très clair à ce jour.

B1514 - Sénéchaussée d'Auray - 17/06/1692

Cautio

Olivier LE ROL de Locqueltas, Jean MARTELOT de Kernouet et Vincent LE MARTELOT du Grand Cosquer en CRACH nomment pour caution Mathieu LE QUELLEC de Kerneau en CRACH et François CAILLOCE de Kerinault en CRACH pour la défense de la tenue de Kergouet en CRACH.

<sup>7</sup> Julienne serait la fille de Jean LE BAGOUSSE et Julienne KERGOSIEN d'après une succession du 21/11/1699 (B1904 – Sénéchaussée d'Auray).

<sup>8</sup> Ces biens sont inventoriés après son décès le 28/02/1689 à Kergouet (B1868 - Sénéchaussée d'Auray - 01/03/1689). Sa veuve est nommée tutrice de leurs enfants mineurs (B1497 - Sénéchaussée d'Auray - 01/03/1689). Les enfants Vincent, Perrine et Anne LE ROL demandent leur émancipation le 26/05/1698 sous l'autorité de leur cousin germain Julien LE ROL de Kergourio (B1540 – Sénéchaussée d'Auray).

François LE ROL et Julienne LE BAGOUSSE ont à Kergouet au moins neuf enfants, dont dont les parrains et marraines sont notamment François LE ROL, Jean, Pierre, Guillemette, François LE BAGOUSSE, la tante Yvonne LE MARTELOT, Jeanne HELLEC du Grand Cosquer, le prêtre François LE TALLOUEDEC. Cinq parviennent à l'âge adulte :

- L'aîné Pierre né vers 1656. Il épouse le 26 novembre 1670 Jeanne AUDO de PLOEMEL, en présence de François LE ROL, Jacques HELLEC de Kergourio, Guyonne GUEGANNIC, Jean LE BIHAN de Poulblaye, Ambroise SONNIC, Jean LE PORT, Marie SONNIC, Françoise KERGOSIEN. Ce premier mariage n'ayant semble-t'il pas été validé, un second a lieu le 18 octobre 1672 en présence de Guy LE ROL de Kergouet, Jean LE BAGOUSSE de Kersoulard, proches parents de Pierre, Jean LE BIHAN de Ploemel curateur de Jeanne, Guillaume KERSERHO, Ambroise SONNIC, Ambroise KERGOSIEN. Pierre meurt le 17 février 1719 et est enterré en présence de Laurent LE ROL son frère, François CAILLOCE, Gilles LE BAGOUSSE.
- Laurent né en mars 1663. Il épouse le 5 août 1681 Anne LE GOHEBEL, en présence de François LE TALLOUEDEC et Mathieu CONQUER.
- Olivier né le 17 octobre 1671. Il est filleul de son oncle autre Olivier LE ROL et de Jeanne HELLEC du Grand Cosquer. Il devient prêtre de la paroisse et meurt le 6 décembre 1724 à Kergouet. A son enterrement sont présents : le prêtre Aubin Le ROUZIC, Laurent LE ROL, François LE BAGOUSSE, Anne LE ROL.
- Guillaume né en mars 1673. Il s'installe à Kerheré en LOCMARIAQUER.
- Anne née en février 1678. Elle épouse le 7 février 1696 Pierre ROSO, décrété de justice, en présence de Jean LE FLOCH, Pierre ROSO, Julienne LE GOHEBEL, François et Olivier LE ROL, Pierre GOUZERH.

François LE ROL meurt le 17 janvier 1709 à Kergouet. Son corps est inhumé en présence de Pierre, Guillaume et Anne LE ROL ses enfants. A l'exception de Guillaume, tous les frères et sœurs restent à Kergouet, dont l'exploitation doit être suffisamment grande pour y vivre. Ils sont notamment solidaires lors du décès de Pierre ROSO en 1710 et l'émancipation d'un fils en 1720.

B1582 – Sénéchaussée d'Auray – 03/05/1710

Décret de tutelle

Anne LE ROL déclare le décès de Pierre ROZO arrivé depuis le 2 à Kergouet en CRACH, et avoir trois enfants mineurs à savoir Louise 3 ans, Julienne 10 ans et Olivier 12 ans.

Témoins

1. Olivier LE ROL prêtre de Kergouet en CRACH, oncle maternel des mineurs.
  2. Pierre LE ROL de Kergouet en CRACH, oncle maternel des mineurs.
  3. Laurent LE ROL de Kergouet en CRACH, oncle maternel des mineurs.
  4. Olivier LE ROL de Locqueltas en CRACH, parent au tiers des mineurs.
- Il nomment Anne LE ROL tutrice de ses enfants.

B1599 – Sénéchaussée d'Auray – 03/06/1720

Décret de curatelle

Olivier LE ROZO, f. de + Pierre et vivante Anne LE ROL de Kergouet en CRACH, demande son émancipation.

Témoins

1. Laurent LE ROL de Kergouet en CRACH, oncle.
2. Guillaume LE ROL de Kerheré en LOCMARIAQUER, oncle.

En avril 1719, la succession de l'exploitation se résout entre Laurent LE ROL et les enfants de son défunt frère Pierre pour la somme de 1140L.

6E2294 – Minutes Julien LE MALIAUD - 15/04/1719

Témoins

- Laurent LE ROL f. de + François et Julienne LE BAGOUSSE de Kergouet en CRACH.  
- François CAILLOCE x Anne LE ROL de Kergouet en CRACH, Vincent LE DIFFON x Denise LE ROL de Kerguirionné en CRACH, lesdites LE ROL filles et sœurs des + Pierre LE ROL et Jeanne AUDO, lequel Pierre était frère de Laurent et fils de François et Julienne LE BAGOUSSE.

Biens

- Edifices d'une tenue à Kergouet à domaine congéable sous l'hôtel Dieu d'Auray.  
- 1/6e des édifices d'une tenue à Kerinaut en CRACH à domaine congéable sous monsieur de Kerantré...

Subrogation d'édifices

Subrogation entre les parties pour 1140L...